



**Groupe des Ecologistes et
Républicains**

Christophe Cavard
Eric Doulcier
Geneviève Blanc

Nîmes, le 16 décembre 2013

VOTE PROJET DE DECOUPAGE CARTE CANTONALE
Intervention de M. Christophe CAVARD,
Président du Groupe

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Nous devons aujourd'hui nous prononcer sur le projet de découpage de la nouvelle carte cantonale. C'est un vote consultatif qui n'aura pas d'incidences sur le projet établi par le Ministère de l'Intérieur et présenté par le Préfet. On pourrait presque le regretter car s'il présente incontestablement des points importants de satisfaction qui sont à valoriser, il en est d'autres qui le sont moins.

Principal motif de satisfaction, la parité. Le nouveau mode de scrutin lié au redécoupage va favoriser la progression de la parité à travers l'élection d'un binôme homme-femme et nous ne pouvons que nous en féliciter. Aujourd'hui, notre collectivité compte 6 conseillères générales. Demain, elles seront 17 de plus, ce qui représente une augmentation certaine de leur participation dans l'institution. Et, contrairement à ce que dit le président de l'Agglomération d'Alès, il ne s'agit pas là d'une « fausse parité » puisque ces femmes, élues en même temps et de la même manière que leur binôme masculin, ne seront pas suppléantes mais bien conseillères départementales à part entière.

Mais il est à craindre que ce nouveau mode de scrutin profite aux grands partis politiques au détriment des plus petits. Les Ecologistes souhaitent la mise en place d'un scrutin départemental à la proportionnelle qui aurait permis une

représentativité plus juste des diverses sensibilités politiques tout en gardant la parité. Malheureusement, cela n'a pas été le cas et il est regrettable que l'instauration d'une représentation à la proportionnelle n'ait pas été retenue, et c'est pourquoi, je n'ai pas voté cette loi.

Il est possible également que deux élus sur un même territoire ne fragilise sa représentation. A l'heure actuelle, nous ne savons pas comment cela va fonctionner. Que faire en cas de désaccord ? En dehors de cette question, il est vrai que c'est aussi une vision d'un pouvoir plus et mieux partagé.

Le redécoupage cantonal permet un rééquilibrage démographique qui s'imposait -avant le découpage, les rapports de population pouvaient être de 1 à 30 entre deux cantons- en réduisant la différence de population entre les cantons. En se rapprochant du périmètre des intercommunalités, il fait aussi preuve d'une certaine cohérence territoriale même si nous pouvons regretter que des communes se retrouvent détachées de leur intercommunalité.

En effet, si le respect de la carte intercommunale est logique et souhaitable, la répartition des cantons en son sein n'est pas neutre ; elle contribue à la vision et au développement du territoire. Nous déplorons cependant que le découpage n'ait pas tenu compte des similitudes géographiques et culturelles entre certains territoires. En Cévennes, dans l'Agglomération d'Alès, il ne s'agit pas uniquement de « blocs » mais aussi de vallées. La logique de territoire rural et rurbain aurait trouvé une combinaison dynamique en rassemblant Corbès, Mialet, Saint-Bonnet de Salendrinque, Saint-Jean du Gard, Saint-Paul la Coste, Saint-Sébastien d'Aigrefeuille, Sainte-Croix de Caderle, Soustelle, Thoiras, Vabres, dans le canton d'Alès-1. Pour compenser, les quartiers d'Alès auraient pu être rattachés au canton de La Grand-Combe.

Cette partie ouest de l'Agglomération d'Alès est une entité de vie et de circulation des populations qui aurait pu être respectée. Les villes ont elles aussi intérêt à vivre aux côtés de territoires ruraux dynamiques, identifiés comme tels. La logique d'urbanisation systématique des territoires périphériques n'est pas un bon signal. Côté Cévennes viganaises, pour le canton du Vigan, si on avait respecté le périmètre de l'intercommunalité, les communes de Saint-Hippolyte du

Fort, Pompignan, Conqueyrac, La Cadière-et-Cambo ne seraient pas sorties de la communauté de communes du Piémont Cévenol. Il en est de même pour la commune de Moussac qui, sortie de l'intercommunalité de Leins Gardonnenque se retrouve seule dans le canton de Quissac alors qu'elle aurait pu rester dans le canton de Calvisson (Saint-Mamert du Gard/Sommieres).

Pour revenir à la région des Cévennes et d'Alès Agglomération, nous constatons que la nouvelle carte cantonale est en contradiction avec la carte intercommunale définie par le Préfet du Gard et achevée le 1^{er} janvier 2013. La vision du Préfet, contre laquelle un certain nombre d'élus et de citoyens du territoire d'Anduze se sont élevés, a consisté à regrouper de façon autoritaire des communes rurales dans la zone péri-urbaine d'Alès Agglomération. Aujourd'hui, et nous ne savons pas si nous devons nous en réjouir, le projet de carte cantonale tend pour ces mêmes communes (Tornac, Massillargues-Atuech, Lézan) à un retour vers la ruralité...

La ruralité justement qui va perdre en représentativité et donc, en visibilité. Les territoires ruraux seront nettement moins représentés et il est évident que les nouveaux élus vont perdre au niveau de la proximité. Même chose pour le citoyen qui risque d'être éloigné des centres de décision d'où l'obligation pour les élus d'être plus à l'écoute.

Autre source d'inquiétude, la disparition du statut de chef-lieu de canton remplacé par celui de « bureau centralisateur » qui peut se traduire par une baisse de la dotation de solidarité rurale pour les communes. Nous devons agir pour revoir ce risque.

Au-delà du redécoupage cantonal et du mode de scrutin, la réforme territoriale qui s'est engagée englobe également la création des Métropoles. C'est un volet important de la réforme qui en changeant les couples institutionnels (communes-intercommunalités, Départements-Régions) va avoir un fort impact sur les compétences des collectivités territoriales. Les Départements conserveront la compétence « solidarité ». C'est une compétence forte et notre collectivité continuera à jouer un rôle primordial dans l'élaboration des politiques de solidarité qui contribuent à préserver la cohésion sociale. Les élus départementaux auront aussi un rôle important à jouer. En portant ces politiques sociales, ils ne seront plus uniquement des élus de territoire mais bien des

animateurs des politiques départementales. En passant d'une logique de territoire à une logique départementale, cette réforme peut être l'occasion d'un second souffle pour les Départements qui peuvent en avoir besoin.

Nous voterons ce projet de redécoupage des cantons, excepté ma collègue du canton d'Anduze qui s'abstiendra en raison des points évoqués précédemment.